



PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

PRESENTATION CCVI

Située au sud de Tours et de son agglomération, la Communauté de Communes du Val de l'Indre regroupe **8 communes** (Artannes-sur-Indre, Esvres-sur-Indre Monts, Montbazou, Saint-Branches, Sorigny, Truyes et Veigné) et près de 32 000 habitants dont 3354 enfants de 3 à 13 ans.

Ce territoire dynamique (plus de 300 associations à destination des jeunes) s'étend sur plus de 30km de long et a une activité économique importante (10 zones d'activités).

La Communauté de Communes du Val de l'Indre est compétente pour les 0-20 ans.

L'objectif général : un service global de qualité avant, après et complémentaire de l'école, les mercredis et les vacances scolaires.

La Communauté de Communes est aussi compétente en terme de :

- lecture publique (bibliothèques),
- cinéma,
- saison culturelle,
- équipements sportifs (piscines).

Et la CCVI propose déjà des actions transversales aux enfants.

Conformément à ses statuts, la compétence enfance jeunesse de la CCVI est structurée de la façon suivante :

- **de 0-3 ans** (concerne environ 1 000 enfants sur le territoire pour l'année 2014)
 - 2 RAMEP (Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents)
 - 324 assistantes maternelles, 1 057 places
 - 1 LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) pour l'accompagnement à la Parentalité
 - 6 multi-accueils et 1 micro-crèche (155 places, 528 enfants)
 - 1 MAM (Maison Assistantes Maternelles) subventionnée par la CCVI sur les 3 existantes sur le territoire.

- **de 3-14 ans** (concerne environ 3 600 enfants sur le territoire)
 - 1 ALSH habilité DDCS sur chaque commune (8), périscolaire (2 200 places) et extrascolaire, une trentaine de mini séjours et séjours pour enfants de 11 à 14 ans, grandes vacances (1 600 enfants).

- **de 14-17 ans** (concerne plus de 800 enfants)
 - 1 Accueil Jeunes communautaire habilité DDCS avec une antenne sur chaque commune (plus de 300 inscrits)
 - 1 PIJ (Point Information Jeunesse)
 - des interventions dans les 4 collèges publics du territoire (1 200 enfants)

L'élaboration d'un vaste Projet éducatif 0-18 ans autour de 4 thématiques principales

Outre la mise en œuvre d'un PEDT (rythmes scolaires pour les 3-11 ans), la CCVI souhaite organiser sa politique générale éducative de manière globale.

1. Le bassin de vie comme espace d'interaction

La Communauté de Communes du Val de l'Indre intervient sur son territoire, dans le cadre de compétences précises définies par ses statuts :

- développement économique,
- enfance jeunesse,
- lecture publique,
- tourisme,
- insertion professionnelle,
- etc...

La communauté de communes intervient sur chacune des communes en respectant un principe d'équité du service public.

Même si son identité s'affirme, il reste que L'intercommunalité est un ensemble encore flou pour ses habitants.

Tous ces territoires ont une histoire, un patrimoine, des partenaires.

La proximité reste une notion subjective, un espace déterminé par les usagers et leurs besoins.

Le bassin de vie évolue selon les besoins, les publics, les pratiques (de la commune, vers le collège, le lycée, etc selon l'âge).

Les projets pédagogiques qui découleront du projet éducatif devront :

- Déterminer une analyse actuelle des bassins de vie, et un diagnostic
- Répondre à la commande d'une politique éducative (le Projet Éducatif global)
- Mettre en avant des systèmes de mutualisation, d'échanges
- Etre évalués régulièrement avec les partenaires (comité de pilotage, CCU, etc...)

2. Éduquer... c'est préparer l'Adulte de demain

Le Projet Éducatif de la CCVI s'articule autour de l'enfant/l'adolescent, et vise à travailler autour de son épanouissement et de sa prise de conscience. L'objectif est de lui permettre de grandir, d'apprendre dans un sentiment de bien-être.

Pour cela, il faut :

- Travailler ensemble, en cohérence avec les parents, l'école, les associations, les divers services publics, à l'éveil, à l'accès aux pratiques, à la découverte du monde (environnement, vivre ensemble, entreprise, autres, etc...),
- Plébisciter les actions locales, exploiter les services du territoire, de la collectivité (cinéma, bibliothèques, gymnases...),
- S'informer, chercher, développer son esprit critique, prendre en compte les différences, leur permettre de s'exprimer, favoriser l'esprit critique afin de devenir un adulte autonome,
- Faire émerger ses choix et ses attentes dans un cadre rassurant, sécurisant.

Parce que l'Enfant d'aujourd'hui est l'Adulte de demain, il faut pour cela l'initier aux projets, comprendre, l'amener à devenir citoyen, travailler autour des valeurs du vivre ensemble, du respect.

Les projets et accueils doivent être encadrés par du personnel formé. Ils devront répondre à la commande d'une politique éducative (avec des projets d'établissements/pédagogiques, des activités) et être évalués régulièrement avec les

partenaires (comité de pilotage, CCU, etc...).

3. Un service public de l'accueil de l'Enfant/Adolescent

Ce service doit être sécurisé, et répondre aux exigences du législateur, laïque, un service qui s'inscrit dans l'intérêt général, sur la base des principes républicains, de la neutralité.

Il favorise la mixité sociale, l'accès à une information mesurée et juste, accessible (avec une tarification adaptée).

Il prend en compte les besoins spécifiques du public, des attentes, répond à une commande politique (Projet Éducatif) et institutionnel de ses partenaires (CAF, PMI, etc...). Ce service s'adapte à l'évolution des besoins de la population.

Ce service (non obligatoire) a aussi ses limites (fonctionnement, horaires), ses spécificités, ses choix politiques (articulés par les règlements intérieurs, le cahier des charges de délégation, conventions, etc...).

Il doit répondre à un pragmatisme économique, une cohérence de territoire avec des projets d'accueil de qualité et diversifiés, qui favorise la complémentarité des offres d'accueil qu'elles soient individuelles, ou Assistantes Maternelles/Maison des Assistantes Maternelles, ou collectives, encadrées par des professionnels diplômés et formés, sur des structures habilités (PMI, DDCS...)

4. Accompagner les Parents

Premier interlocuteur du service, parfois partenaire, et dans tous les cas, acteur incontournable du service, le parent est à la fois « consommateur » et en « attente ».

Il faut être en capacité de répondre à ses 2 axes.

Le parent découvre son nouveau « rôle » de parent. Quelle soit petite ou grande, chaque étape de l'enfant pose question. Le parent laisse son enfant au service qui doit alors intégrer ses questionnements, ses attentes, et répondre à ses interrogations.

Les professionnels doivent être à l'écoute, relativiser, mais aussi savoir leur rappeler le cadre.

Il est important de privilégier une communication régulière, de mettre en avant le Projet Éducatif comme axe de réflexion, d'expliquer le fonctionnement des structures, les choix et organisations.

Il est attendu des professionnels, un rôle d'accueil, d'informations et d'accompagnement éducatif.

Annexe spécifique aux nouveaux rythmes éducatifs – ALSH périscolaires

Comité Communal d'usagers

L'ensemble des acteurs réuni en comité de pilotage

Afin d'évaluer le projet éducatif, des comités de pilotages se sont installés localement (CCU).

Moment de rencontres, de concertations et d'échanges, le Comité Communal d'Usagers - composé d'élus locaux, des directeurs d'accueils de loisirs, de parents, d'enseignants - permet de faire remonter les problèmes locaux et d'être l'interface avec les communes.

Il a également pour finalité :

- D'évaluer le Projet pédagogique et ses actions
- De servir de force de propositions
- De réévaluer le Projet éducatif

Au rythme de deux réunions annuelles, le CCU est animé par la Vice-présidente de la CCVI en charge de l'Enfance Jeunesse, par le Maire ou l'adjoint de la commune. Des temps supplémentaires peuvent être enclenchés selon les attentes ou les besoins. Les comptes rendus sont mis en ligne sur internet via le site : www.alsh-ccvi.fr.

Chaque CCU bénéficie d'un retour en commission « actions sociales et socio-éducatives ».

Attentes politiques sur l'ensemble du territoire

Sur la base du Projet Éducatif 0-20 ans de la CCVI voté lors du conseil communautaire de 28 mai 2015, les équipes pédagogiques des ALSH communautaires vont travailler autour du rythme, de l'accueil et de l'épanouissement de l'enfant.

Un temps sécurisé et conditionné dans le cadre de l'habilitation ALSH.

Dès la fin de l'école, la CCVI propose bien un temps périscolaire général, habilité au titre du code d'action sociale 227-2 avec une demande d'encadrement sur la base du taux assoupli.

Ce temps sera payant (facturé à l'heure) – avec un goûter offert à tous, dès la 1^{ère} heure. La facturation est adaptée aux ressources des familles (coefficient CAF encadré par une convention de Prestation de Service Ordinaire) afin de permettre à tous, et selon leur possibilité, d'accéder au service.

Un nouveau temps périscolaire qui tiendra compte d'un espace de co-éducation ou d'éducation partagée. **L'école, comme l'ALSH, travailleront sur les mêmes règles du bien vivre ensemble et de cohérence avec l'école.** La possibilité de mettre en place des actions ensemble, avec les parents...

Le rythme de l'enfant : une priorité.

Lors des premières évaluations et des bilans réalisés sur l'ensemble du territoire, il paraît important de caler des temps définis, cohérents avec la journée scolaire type.

Il est proposé de revenir à une journée classique, marquée par des temps réguliers, aux mêmes heures :

- fin d'école / temps récréatif / 16h00 - goûter pour tous
- départ en activités et /ou étude surveillée / retour en temps d'accueil

Le temps « récréatif » après l'école (temps ludique, avec la possibilité de se retrouver, de jouer, crier, « s'éclater ») : un temps sécurisé, dans un cadre d'encadrement lié aux attentes du Code social – durant lequel les équipes proposeront aussi des jeux rapides ou extérieurs. Ce temps durera au maximum ¼ h.

Le goûter, offert à tous : avec deux à trois composantes suivant les situations et selon les fournisseurs, se déroulera dans un lieu adapté (restauration scolaire), respectant les règles d'hygiène.

Le départ en activités :

Il sera possible pour l'enfant de choisir par période et par jour, l'espace d'accueil qui va le recevoir :

- **étude surveillée (sur 1h)** dans les salles de classe, pour faire ses devoirs et ainsi pouvoir dès son retour à la maison, jouer, passer du temps avec sa famille. Il s'agit d'une étude surveillée, les animateurs n'étant là que pour préserver le calme et aider selon leur compétences ;
- **des activités, avec une proposition diversifiée**, des temps de jeux, d'expression, bricolage, etc... basés essentiellement sur l'expression « ludo éducative », avec la possibilité de mobiliser les ressources du territoire (salles, gymnases, cinéma, bibliothèques....) mises à disposition par les communes et la CCVI ;
- **des espaces « temps calmes »**, pour jouer, lire, colorier, sous la forme d'un atelier, dans les espaces d'accueils ALSH.

Il sera fait un seul et unique pointage au départ précis de l'enfant.

Dès 17h30/18h, les enfants seront regroupés dans les espaces d'accueils pour un retour au calme, en attendant leurs parents.

Les temps d'accueil du matin comme du soir, reprendront **les lignes de forces du nouveau projet éducatif**, à savoir :

- les temps d'échanges avec les parents,
- la transmission d'informations,
- l'accueil de l'enfant en prenant en compte de son état de fatigue, de ses attentes, en lui proposant des activités d'éveils, de jeu, puis des départs en activités lié à ses attentes,
- des espaces de lecture (alimentés par les bibliothèques communautaires, les BCD....) pourront être mis en place.